

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHARTRES

**MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES**

CANTON DE  
CHARTRES SUD-  
OUEST

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016**

Convocation du :  
23 juin 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 30 juin à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 23 juin, se sont réunis en séance publique à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

**Etaient présents :**

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;  
Monsieur Ludovic LECOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire ;  
Mesdames Béatrice GUÉDOU et Françoise TRICHEUX 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>  
adjointes au Maire ;

Nombre de conseillers  
présents : 13

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Marie-Françoise BOUCHER,  
Corinne CAYUELA, Françoise GUILLO, Corinne ROUAÛLT DE  
COLIGNY, Messieurs François BERTE, Stéphane BOURGEOIS, Olivier  
FAUCHEUX, Benoît FLEURY, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers  
votants : 14

**Absente excusée :**

Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN  
DER STICHELE

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Ange ABADIA

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

**1. TRAVAUX**

Monsieur VAN DER STICHELE donne la parole à Monsieur LECOIN, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des travaux.

Monsieur LECOIN annonce à l'assemblée que les deux demandes d'éclairage public sollicitées auprès de Chartres Métropole (extensions de réseau rue Saint Victur et sur la RD 127 devant les terrains de tennis)

ont été enregistrées dans le cadre de la programmation 2016. Les projets sont actuellement en cours d'étude et de chiffrage par le SEIPC.

Monsieur LECOIN indique que la commission voirie s'est réunie récemment concernant le reclassement ou le déclassement de certaines routes départementales en voies communales tel que proposé par le Conseil Départemental. Des compléments d'informations sont à venir.

Monsieur LECOIN fait part au conseil de l'octroi des demandes de subventions au titre du FDAIC et du fonds de concours concernant la réfection de voirie et de trottoirs rue des carrières à hauteur de 60 % du montant hors taxes.

Monsieur LECOIN annonce que, suite à la dernière réunion avec l'architecte M. Vecchio, l'appel d'offres concernant la maison des sports et des associations devrait être lancé en début de semaine prochaine avec une réunion de la commission d'appel d'offres prévue le 28/07.

Monsieur LECOIN informe l'assemblée qu'une démarche est en cours pour un projet d'installation de caméra de vidéoprotection au niveau de la plaine sportive.

En prévision de travaux de construction rues de la fontaine du roulé et du vieux ver, et compte-tenu des spécificités de ces voies (notamment l'étroitesse de la rue de la fontaine du roulé), il est proposé au conseil de se prononcer sur la mise en place de constat de voirie communale avant travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme sa volonté de procéder à un constat de voirie communale avant tout travaux de construction rues de la fontaine du roulé et du vieux ver ;
- décide que ce constat sera réalisé par un huissier ou toute société habilitée.

## **2. DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS AU MAIRE**

Monsieur VAN DER STICHELE explique que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines attributions de cette assemblée.

A ce titre, une délibération avait été prise en date du 8 avril 2014. Compte-tenu d'éléments manquants dans la délibération initiale et de modifications apportées par la loi NOTRe du 7 août 2015, et afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, Monsieur VAN DER STICHELE invite l'assemblée à se prononcer sur ces points.

VU la Loi NOTRe N°2015-991 du 7 août 2015 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération du 8 avril 2014 portant délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT ;

CONSIDERANT que l'usage et l'évolution législative permettent de modifier ou de compléter les délégations consenties au Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de modifier le 2°) de la délibération n° 2014-014 du 08 avril 2014 comme suit :  
« Procéder, dans la limite de 200 000 euros (par emprunt), à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires » ;

- décide de modifier et remplacer le 5°) de la délibération n° 2014-014 du 08 avril 2014 comme suit :  
« Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (art. L. 2122-22, 7°) »;
- d'ajouter un 12°) à la délibération n° 2014-014 du 08 avril 2014 comme suit :  
« 12°) Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de toute forme de subvention, quel qu'en soit le montant, pour tout projet municipal de la ville présentant un intérêt public local (art. L 2122-22, 26°)";
- confirme que la présente délibération, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, est consentie pour la durée du mandat du maire et que le conseil municipal peut y mettre fin à tout moment ;
- confirme que, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur VAN DER STICHELE rendra compte, à chaque réunion obligatoire du conseil municipal, de l'exercice de cette délégation ;
- confirme qu'en cas d'empêchement de Monsieur VAN DER STICHELE, toutes ces délégations reviendront à Monsieur LECOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire (ce dernier point faisant l'objet de l'abstention de Monsieur LECOIN).

Les autres dispositions de la délibération susvisée restent inchangées.

### **3. RÉGIE DU 14 JUILLET**

Monsieur VAN DER STICHELE propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 2016-042 en date du 24 mai 2016 relative à la création de la régie annuelle du 14 juillet. En effet, Monsieur VAN DER STICHELE explique que cette disposition entre dans le cadre de ses délégations de pouvoirs définies par la délibération n° 2014-014 du 8 avril 2014 et fait plutôt l'objet d'une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retirer la délibération n° 2016-042 du 24 mai 2016 créant la régie du 14 juillet.

### **4. REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée qu'il s'est acquitté personnellement de frais de restauration lors d'une journée « rivière » avec les services de Chartres Métropole. Une facture a donc été établie à des fins de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le remboursement de la facture présentée s'élevant à un montant global de 74.50 euros ;
- donne tous pouvoirs afin qu'un virement de 74.50 € soit effectué sur le compte personnel de Monsieur VAN DER STICHELE.

Monsieur VAN DER STICHELE profite de ce point pour remercier tous les conseillers, habitants de Ver-lès-Chartres et propriétaires de moulins ayant participé à cet échange.

### **5. POINT IMMOBILIER**

Monsieur VAN DER STICHELE fait le point sur les mouvements immobiliers ayant lieu ces derniers mois sur la commune, notamment sur les ventes et les noms des nouveaux arrivants. En 2015, ce sont 7 biens qui ont fait l'objet de transactions immobilières et 6 biens depuis janvier 2016.

## **6. DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur VAN DER STICHELE présente une demande de subvention émanant de l'association Espace Diabète 28. Le Conseil Municipal prend acte et décide de ne pas y donner une suite favorable.

Monsieur VAN DER STICHELE donne lecture d'un courrier de remerciements du Comité d'Eure-et-Loir de la Ligne contre le cancer qui bénéficie d'une subvention de 100 € votée au budget primitif 2016.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que dorénavant les factures d'eau seront transmises par CMeau et qu'elles présenteront des tarifs identiques pour chaque commune membre de la communauté d'agglomération. Monsieur VAN DER STICHELE explique que parmi les modifications tarifaires, la part fixe augmentera de manière plus marquée alors que l'évolution de la part proportionnelle sera plus modérée vis-à-vis des factures précédentes.

Monsieur VAN DER STICHELE annonce à l'assemblée que, lors du dernier conseil communautaire de Chartres Métropole, les élus ont donné leur accord pour l'élargissement de l'agglomération avec 21 communes supplémentaires.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle les points abordés lors du dernier comité du SIVOM du Bois Gueslin :

- le city-stade de la Bourdinière Saint-Loup
- les rétrocessions de parcelles communales au SIVOM dans le cadre des aménagements sportifs
- la rencontre entre les maires de Mignières, Ver-lès-Chartres et la Présidente du SIRP de Corancez Ver-lès-Chartres dans le cadre d'un accord sur les inscriptions scolaires.

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée qu'à partir de septembre 2016, la distribution du magazine *Votre Agglo* ne sera plus assurée par une société de routage mais par un habitant de la commune.

Monsieur VAN DER STICHELE propose d'effectuer un tour de table.

Madame ABADIA informe le conseil du changement de direction à compter de septembre 2016. Madame GOUJON partant sur Chartres, la direction du regroupement pédagogique sera assurée par Madame Capelle-Coeuret.

Madame GUILLO rappelle que la commission « animation et vie culturelle » s'est réunie concernant la mise en place d'un feu d'artifice à l'occasion de la fête nationale. Les délais ne permettant pas à la commune une organisation optimale, le sujet est reporté à l'année prochaine.

Madame TRICHEUX fait le point sur la réunion mensuelle du CIAS de Chartres Métropole. Le sujet principal a porté sur l'insertion socio-professionnelle au sein du territoire communautaire.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.